

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE, DE MARTINIQUE, DE GUADELOUPE ET DE MAYOTTE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n° 2024-664 du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 16 juillet 2026, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

Spécialité MÉDECINE GÉNÉRALE (classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	MESSOMO NDJANA	Régine Raissa
2	VIDEGLA	Immaculée Falone
3	YONGOLO	Van Carrel

Cette liste est valable 18 mois.



Cayenne, le 16 juillet 2026
Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé de Guyane

Bertrand PARENT

